



Prestation compensatoire -Saisie du JEX

Par **Ladd**, le **19/07/2012** à **14:23**

Suite à un litige sur la date de début de versement de la prestation compensatoire, il apparaît que mon ex mari devait me verser celle-ci jusqu'en mai 2012 alors qu'il a cessé le paiement en septembre 2011. Il me semble que c'est au juge de l'exécution de trancher le différent .
Comment puis-je le saisir dans **ma juridiction**, sans avoir à faire une saisie sur les comptes de mon ex mari qui réside désormais dans une autre région ? En effet je sais qu'il contestera cette saisie auprès du JEX de son lieu de résidence, ce qui m'obligera à me déplacer (je précise qu'il y a plus de 1 000 km aller /retour à effectuer)

Merci

Par **youris**, le **19/07/2012** à **16:38**

bjr,
en principe le demandeur doit assigner le défendeur au tribunal du domicile du défendeur.
dans votre cas, le jex est celui du domicile du débiteur (votre ex mari).
cdt

Par **Ladd**, le **19/07/2012** à **16:58**

merci de votre réponse rapide, je vais donc devoir à nouveau supporter des frais de déplacement conséquents ...